

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

du ministère de la Justice

2020-2022

Le lecteur peut également consulter ce document sur le site Web du Ministère,  
à l'adresse [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca).

# Table des matières

---

Message du ministre	5
Le développement durable au ministère de la Justice	6
Le ministère de la Justice	7
Actions ministérielles	8



# Message du ministre

---

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable du ministère de la Justice 2020-2022 (PADD 2020-2022), plan qui se veut transitoire d'ici le déploiement de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable. Ce plan traduit la volonté du Ministère d'assurer l'adéquation de ses actions découlant de sa mission, ses mandats et ses responsabilités avec les principes de développement durable.

Le PADD 2020-2022 vise principalement à renforcer la gouvernance par une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions. Le plan présente donc les douze actions retenues à cet effet par le Ministère pendant cette période transitoire.

Plusieurs des objectifs inscrits dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère sont en accord avec ceux poursuivis par la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020, notamment ceux visant à :

- ▶ réduire les coûts pour les citoyennes et citoyens et les entreprises;
- ▶ favoriser l'accessibilité au système de justice;
- ▶ mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies;
- ▶ offrir une justice dans de meilleurs délais.

Par l'entremise de son Plan stratégique 2019-2023, le Ministère réitère également son engagement à se positionner comme chef de file de la transformation organisationnelle de la justice, surtout par ses actions visant à rendre notre système moderne, plus efficient et innovant. Cette transformation est guidée par les orientations et objectifs de la SGDD 2015-2020. Ces derniers se reflètent d'ailleurs dans les programmes et projets découlant de cette transformation qui s'opère à plusieurs niveaux, notamment dans sa culture organisationnelle, ses pratiques de gestion et ses processus décisionnels.

Enfin, le ministère de la Justice aspire à ce que ses engagements pris en matière de développement durable contribuent à léguer aux générations actuelles et futures un Québec plus vert, plus prospère et durable.

[Original signé]

Simon Jolin-Barrette  
Ministre de la Justice et procureur général du Québec

# Le développement durable au ministère de la Justice

---

Le Ministère demeure engagé dans la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable. C'est en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) que le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a choisi d'opter pour un plan d'action transitoire couvrant la période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2020 et se terminant lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle SGDD prévue au début de l'année 2022. Ce PADD se veut donc une mesure alternative à la prolongation de son PADD 2017-2020 et permet au MJQ d'actualiser ses actions en matière de développement durable en vue d'optimiser l'atteinte des résultats recherchés.

Tout comme le PADD précédent, le PADD 2020-2022 du Ministère vise principalement à répondre à un enjeu important de la SGDD 2015-2020, soit celui de renforcer la gouvernance par une intégration plus optimale des dimensions environnementale, sociale et économique dans la prise de décision gouvernementale. Ainsi, les engagements et les actions qui s'en dégagent permettent de réaffirmer la volonté du Ministère de contribuer au développement durable de la société québécoise.

Les douze actions qui constituent ce plan s'articulent non seulement autour de la mission du Ministère, mais elles s'inscrivent également en accord avec les activités qui en découlent. Les mesures contribueront notamment à étendre la prise en considération des principes de développement durable dans la législation ainsi que dans les orientations du Ministère, principalement en matière d'accessibilité à la justice. Elles favoriseront aussi l'accroissement de la confiance de la population à l'égard du système de justice. Le Ministère poursuit également ses efforts en matière de développement durable sur le plan de ses activités, entre autres par l'augmentation de ses acquisitions écoresponsables.

Ces actions permettront au Ministère de générer des effets bénéfiques pour la société québécoise, et ce, tant sur le plan social qu'environnemental et économique. Enfin, le PADD 2020-2022 représente pour le MJQ une occasion d'assurer son leadership auprès de ses partenaires externes et de jouer un rôle déterminant dans la transformation de la justice, tout en poursuivant l'objectif d'un avenir durable au sein d'une société de droit.

# Le ministère de la Justice

---

Le ministère de la Justice du Québec a pour mission de favoriser la confiance des citoyennes et citoyens et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre et où le droit prime.

Le MJQ exerce un rôle de cohésion sociale fondamental au sein de la société québécoise. En effet, la notion de justice fait référence à l'égalité et à la recherche constante de l'équilibre entre les droits et les obligations des uns et des autres. Cette notion implique le respect des personnes et de leur dignité, le principe d'égalité des citoyennes et citoyens entre eux et devant la loi et le principe d'équité dans les rapports entre l'Administration gouvernementale et la population.

Il importe pour le Ministère que la population québécoise ait confiance en son système de justice, car cette notion est à la base même de tout système de justice et elle est primordiale au maintien de l'ordre public. Pour y parvenir, le Ministère doit exercer ses fonctions et ses pouvoirs de façon à favoriser :

- ▶ un système de justice facile d'accès permettant aux citoyennes et citoyens de faire valoir leurs droits;
- ▶ un système de justice intègre puisque l'intégrité fait partie du concept même de justice et qu'elle est indissociable de l'honnêteté et de la cohérence;
- ▶ le respect de la primauté du droit, pierre angulaire de notre système démocratique qui assure la suprématie de la loi et la reconnaissance du principe d'égalité entre les citoyennes et citoyens au moment de faire valoir leurs droits.

De plus, le Ministère veut assurer à la population un meilleur accès à la justice et à ses institutions en diminuant ses frais de fonctionnement et en étant plus efficace. Pour ce faire, il a choisi de miser sur le potentiel des nouvelles technologies et sur la collaboration de l'ensemble des acteurs du système de justice.

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



#### Objectif 1.1

#### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

#### Activité incontournable

La réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles

## Action ministérielle

### 1 Appliquer le cadre normatif relatif à la numérisation

Le 30 mars 2016, le cadre normatif relatif à la numérisation des documents a été adopté. Il vise à faciliter et à soutenir la prise de décisions lors de l'élaboration et du déploiement des travaux de numérisation des documents au Ministère.

Ce cadre normatif s'applique pour tout document produit ou reçu dans le cadre des activités des unités administratives du Ministère, soit dès que le document à numériser doit conserver une valeur juridique ou encore lorsqu'il est visé par une conservation permanente en vertu du calendrier de conservation, que le document d'origine soit détruit ou non.

Concrètement, depuis juin 2008, les demandes pour être nommé commissaire à l'assermentation ou pour renouveler une commission, par exemple, sont systématiquement numérisées. Toutefois, les demandes faites avant juin 2008 n'existent que sur papier. Pour minimiser l'espace physique qu'elles occupent, le Ministère s'assurera que ces demandes suivront le processus de numérisation édicté par le cadre normatif.

#### Principes de développement durable

- c) Protection de l'environnement
- n) Production et consommation responsables
- p) Internalisation des coûts

#### Indicateur

Nombre de projets mettant en application le cadre normatif relatif à la numérisation

#### Cibles

- ▶ au 31 mars 2021 : un projet réalisé mettant en application le cadre normatif relatif à la numérisation
- ▶ au 31 mars 2022 : un nouveau projet réalisé mettant en application le cadre normatif relatif à la numérisation

#### Unités administratives responsables

Bureau de la sous-ministre et du Secrétariat général (BSMSG) et Sous-ministériat des services de justice, des registres et de la transformation (SMSJRT)

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



### Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

### Activité incontournable

La réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par le personnel

## Action ministérielle

### 2 Accroître l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire

Le Ministère a pour objectif d'augmenter l'utilisation de la visioconférence, en matière criminelle, dans le but de rehausser l'efficacité et l'accessibilité des services de justice. Cette mesure s'inscrit dans une perspective écoresponsable visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). En effet, la diminution des déplacements entraîne conséquemment une réduction de l'utilisation de carburant.

De plus, dans les cas de procédures judiciaires en matière criminelle, cette action permet aux personnes détenues de comparaître devant la cour directement du centre de détention. Cette pratique diminue les risques relatifs au transport des détenus et réduit considérablement les retards aux palais de justice qui seraient attribuables à diverses problématiques liées au réseau routier.

<b>Principes de développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) Équité et solidarité sociale</li> <li>c) Protection de l'environnement</li> <li>g) Subsidiarité</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	Nombre de visioconférences générées par les nouvelles initiatives en matière de visioconférence
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 2020-2021 : 13 000 visioconférences</li> <li>▶ 2021-2022 : 18 000 visioconférences</li> </ul>
<b>Unité administrative responsable</b>	SMSJRT

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



### Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

### Activité incontournable

La mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques

## Action ministérielle

### 3 Réduire le nombre d'imprimantes utilisées au Ministère

Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet *Évolution des services d'impression* (ESI).

Par la réalisation de ce projet, le MJQ met en place une solution de services d'impression lui permettant d'offrir un service d'achat et de déploiement des imprimantes géré par l'équipe du projet. Le Ministère compte ainsi bénéficier du programme d'achats groupés du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), qui prévoit l'acquisition d'imprimantes et d'imprimantes multifonctions auprès de fournisseurs présélectionnés. En privilégiant cette solution pour son service d'impression, le MJQ se conforme à la Stratégie gouvernementale en technologies de l'information (TI).

Le service d'impression au MJQ représente approximativement 1 721 équipements répartis dans plus de 80 sites et il assure l'impression d'environ 64 millions de pages par an.

### Principe de développement durable

n) Production et consommation responsables

### Indicateur

Taux de réduction du nombre d'imprimantes utilisées au Ministère

### Mesure de départ

1 721

### Cibles

- ▶ au 31 mars 2021 : réduire de 5 % le nombre d'imprimantes utilisées au Ministère
- ▶ au 31 mars 2022 : réduire de 3 % le nombre d'imprimantes utilisées au Ministère par rapport à la cible de l'année précédente

### Unité administrative responsable

Sous-ministériat des services à l'organisation (SMSO)

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



#### Objectif 1.1

#### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

#### Activité incontournable

D'ici 2020, pour 50 % des ministères et organismes, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable

## Action ministérielle

### 4 Accroître la proportion de biens et services écoresponsables acquis

À titre de consommateur de biens et de services, le Ministère s'engage à favoriser l'achat de biens et services écoresponsables et à investir dans la formation de son personnel responsable des achats. Le Ministère compte ainsi réduire l'utilisation de ressources naturelles et d'énergie ainsi que la production de déchets associés à sa consommation de biens matériels. Il intègre alors des critères écoresponsables dans le choix des acquisitions et accroît la proportion des biens et services respectueux de l'environnement dans ses achats.

#### Principes de développement durable

- c) Protection de l'environnement
- n) Production et consommation responsables
- p) Internationalisation des coûts

#### Indicateur

Proportion des agentes et agents acheteurs formés en matière d'acquisitions écoresponsables

#### Cibles

- ▶ Cible 2020-2021 : 100 % des agentes et agents acheteurs situés au siège social à Québec formés
- ▶ Cible 2021-2022 : 80 % des agentes et agents acheteurs du ministère de la Justice formés

#### Indicateur

Proportion de biens et de services écoresponsables acquis pendant l'année financière

#### Mesure de départ

6 %

#### Cibles

- ▶ Cible 2020-2021 : augmentation de 1%
- ▶ Cible 2021-2022 : augmentation de 0,5% par rapport au résultat obtenu en 2020-2021

#### Unité administrative responsable

SMSO

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



### Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

### Activité incontournable

Sans objet

## Action ministérielle

### 5 Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets de transformation de la justice

Par l'entremise de son Plan stratégique 2019-2023, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre divers moyens visant à bonifier ses services de justice dans l'objectif de les rendre plus accessibles et plus efficaces et de réduire ses frais de fonctionnement.

Cette transformation de la justice est guidée par les principes de développement durable. À cet effet, plusieurs actions sont prévues et une attention particulière est portée aux modalités d'application des bonnes pratiques en matière de développement durable. En vue d'apporter une solution pérenne aux longs délais touchant le système de justice, le Ministère priorise des initiatives concrètes visant à réduire les délais en matière de justice. Ainsi, les projets, les analyses et les études réalisés dans le cadre de la transformation organisationnelle de la justice concernant l'optimisation des services de justice ont pour objectifs spécifiques de :

- ▶ promouvoir et favoriser l'accessibilité à la justice et au droit pour les citoyennes et citoyens;
- ▶ moderniser les services de justice, notamment sur le plan des technologies;
- ▶ améliorer les services de justice en les rendant plus efficaces.

### Principe de développement durable

- a) Santé et qualité de vie
- b) Équité et solidarité sociales

### Indicateur

Nombre de projets constituant les programmes de transformation qui appliquent les principes de développement durable

### Cibles

- 2020-2021 : deux projets qui appliquent les principes de développement durable
- 2021-2022 : deux projets qui appliquent les principes de développement durable

### Unité administrative responsable

SMSJRT

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

<b>Orientation 1</b>	<b>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</b>	
<b>Objectif 1.2</b>	<b>Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</b>	
<b>Activité incontournable</b>	Sans objet	

## Action ministérielle

### 6 Former les juristes à l'égard des obligations de la Loi sur le développement durable (LDD)

Cette action vise à partager, avec les juristes du MJQ, les orientations et les obligations de la Loi sur le développement durable (LDD). De cette façon, les juristes pourront informer leurs clientèles, issues des autres ministères et organismes, de l'importance du respect de ces exigences lors de la rédaction de leurs projets de loi et de règlement.

<b>Principe de développement durable</b>	L'ensemble des 16 principes
<b>Indicateur</b>	Nombre de juristes formés
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ au 31 mars 2021 : 100 juristes seront formés</li> <li>▶ au 31 mars 2022 : 200 juristes seront formés</li> </ul>
<b>Unité administrative responsable</b>	SMAJ

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 4

### Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques



#### Objectif 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

#### Activité incontournable

Sans objet

## Action ministérielle

### 7 Déploiement de systèmes mobiles de téléprésence au sein du réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Les CAVAC sont des organismes à but non lucratif régis par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels présent sur l'ensemble du territoire québécois. Ils offrent des services de premières lignes sur une base volontaire, gratuits et confidentiels dans le but de doter les personnes victimes d'actes criminels d'outils qui leur permettront de retrouver leur équilibre le plus rapidement possible. Ces services comprennent de l'intervention post-traumatique et « psychosociojudiciaire », de l'accompagnement judiciaire, de l'information sur les droits et recours, de l'assistance technique et de l'orientation vers des ressources spécialisées.

Ces services professionnels sont offerts dans dix-sept régions du Québec, et ce, en français, en anglais ainsi que dans plusieurs autres langues, dont certaines langues autochtones comme l'inuktitut, le cri, l'innu, l'algonquin et le naskapi.

L'ajout de systèmes mobiles de téléprésence au sein du réseau des CAVAC permet aux personnes victimes issues de communautés éloignées (autochtones et allochtones), où les craintes de représailles ou d'intimidation sont bien présentes, de bénéficier de l'aide au témoignage.

Il réduit également l'impact de l'éloignement géographique et permet aux personnes victimes d'établir les contacts nécessaires et plus personnalisés avec les acteurs attitrés à leur dossier. Il permet aux personnes victimes dont le dossier est renvoyé vers un autre district judiciaire de conserver un lien avec les acteurs au dossier sans devoir se déplacer.

#### Principe de développement durable

a) Équité et solidarité sociale

#### Indicateur

Nombre de régions dans lesquelles un système mobile de téléprésence a été déployé.

#### Mesure de départ

3 régions

#### Cible

- ▶ au 31 mars 2021 : 17<sup>1</sup> régions
- ▶ au 31 mars 2022 : Aucune cible puisque l'action sera réalisée au 31 mars 2021

#### Unité administrative responsable

Sous-ministériat des orientations, de l'accès à la justice et à la performance (SMOAJP)

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



### Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

### Activité incontournable

Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable

## Action ministérielle

### 8 Promouvoir l'histoire de la justice au Québec

Diffuser, sur le site Web du Ministère et sur ses réseaux sociaux, une série de capsules informatives à caractère historique et culturel retraçant les 50 ans du MJQ.

Par le biais de ces capsules, le MJQ veut faire connaître au grand public les personnes et les événements qui ont marqué le système de justice québécois. Il souhaite ainsi que la population puisse mieux apprécier leur influence et leur portée sur la société d'aujourd'hui.

### Principes de développement durable

f) Accès au savoir  
k) Protection du patrimoine culturel

### Indicateur

Nombre de visionnements des capsules publiées sur les réseaux sociaux

### Cible

- ▶ Cible 2020-2021 : 275 000 vues des capsules publiées
- ▶ Cible 2021-2022 : 325 000 vues des capsules publiées

### Unité administrative responsable

Direction des communications (DCOM)

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



### Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

### Activité incontournable

La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes

## Action ministérielle

### 9 Établir un processus organisationnel visant à évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Établir et déployer un processus organisationnel assurant la prise en compte tangible des principes de développement durable dès la conception des politiques publiques et des plans d'action gouvernementaux.

#### Principes de développement durable

L'ensemble des 16 principes

#### Indicateur

Processus d'évaluation de la durabilité établi pour les interventions gouvernementales

#### Cible

► Cible 2021-2022 : processus établi

#### Unité administrative responsable

SMOAJP

**Stratégie gouvernementale  
2015-2020**

<b>Orientation 1</b>	<b>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</b>	
<b>Objectif 1.2</b>	<b>Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</b>	
<b>Activité incontournable</b>	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes	

**Action ministérielle**

**10 Établir un processus organisationnel visant à évaluer la durabilité des programmes d'aide financière présentés au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)**

Établir et déployer un processus organisationnel assurant la prise en compte tangible des principes de développement durable dès la conception des programmes d'aide financière dont les normes doivent être approuvées par le SCT.

<b>Principes de développement durable</b>	L'ensemble des 16 principes
<b>Indicateur</b>	Processus d'évaluation de la durabilité établi pour les programmes d'aide financière présentés au SCT
<b>Cible</b>	► Cible 2021-2022 : processus établi
<b>Unité administrative responsable</b>	SMOAJP

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

### Orientation 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



### Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

### Activité incontournable

La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes

## Action ministérielle

### 11 Colliger l'information concernant l'utilisation de critères d'écoresponsabilité dans les programmes de soutien financier

Mettre en place des processus administratifs et les outils permettant de colliger l'information concernant les programmes de soutien financier du Ministère en vue d'y standardiser l'intégration de critères écoresponsables ou écoconditionnels.

#### Principes de développement durable

L'ensemble des 16 principes

#### Indicateur

Base de données à jour

#### Cible

► 100 % des programmes inscrits dans la base de données

#### Unité administrative responsable

SMOAJP

## Stratégie gouvernementale 2015-2020

<b>Orientation 1</b>	<b>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</b>	
<b>Objectif 1.2</b>	<b>Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</b>	
<b>Activité incontournable</b>	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes	

## Action ministérielle

### **12** Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité aux programmes de soutien financier

Mettre en place des processus administratifs permettant de standardiser l'intégration de critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les programmes de soutien financier du Ministère.

<b>Principes de développement durable</b>	L'ensemble des 16 principes
<b>Indicateur</b>	Processus établi pour l'intégration de critères d'écoresponsabilité
<b>Cible</b>	► Cible 2021-2022 : processus établi
<b>Unité administrative responsable</b>	SMOAJP

